

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 04/05/2015

Séance du lundi 11 mai 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE - E OGER - C FRIGOULT - MP PATIN - P DONNINI - E CHALOPIN - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Absents excusés : ML GALOPIN (pouvoir à MC BOUCHER), C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Nelly Philippeaux.

Séance ouverte à 20 heures 15

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015.

2 - APPROBATION DU PEDT :

La dernière version du PEDT est présentée. Une concertation avec tous les acteurs concernés a permis d'alimenter ce projet éducatif du territoire.

Le PEDT référence les dispositifs existants sur la commune. Ce document est écrit depuis juin 2014 par les élus de la commune (Maire, commission enfance jeunesse), les enseignants et le représentant de l'académie, les parents d'élèves, le personnel communal (coordinateur, animateurs intervenants), et les associations.

Tous les temps de l'enfant sont évalués dans leur ensemble, temps qui comprennent à la fois des activités avec des animateurs et des temps libres, où l'enfant est autonome dans ses jeux, en lien avec les activités scolaires. Les horaires et les activités des temps d'activités péri-scolaires, ainsi que la liste des intervenants ne sont pas figés. Les temps scolaires, eux, sont figés pour les 3 années à venir.

Les critères d'acceptation du PEDT par les différents organismes sont les suivants :

- **Par l'académie :**
 - Construire ensemble,
 - Equilibre temps scolaire/temps péri-éducatif.

- **Par la CAF :**
 - La place faite aux parents dans cette réforme,
 - Mettre à plat les ressources du territoire (pour les moyens humains),
 - Les tarifs (accessibles à tous),
 - Le handicap (accessibilité),
 - Les formations mises en place.

- **Par la DDCSPP (Direction de la jeunesse et sports)**
 - La formation des intervenants,
 - Le groupement des employeurs (associations et collectivités),
 - La mutualisation des employeurs (plusieurs communes),
 - La présence d'un coordinateur : maillon essentiel de la concertation éducation nationale/commune (surtout pour les communes sans ALSH), le coordinateur pouvant être à un échelon intercommunal.

Le PEDT a été validé lors du dernier conseil d'école publique (31 mars 2015). Il peut être validé en conseil d'établissement de l'école privée Sainte Thérèse. Il doit être validé en conseil municipal, et parvenir à la commission de validation (EN, CAF et DDCSPP-JS) avant le 31 mai 2015.

Mme Le Maire demande à Mme Gasnier de ne pas prendre part au vote en raison d'un conflit d'intérêt. Mme Gasnier accepte.

Délibération : Anne-Florence Gasnier ne prend pas part au vote.

le conseil municipal valide à l'unanimité le PEDT communal valable pour les 3 années à venir, et le propose à la commission de validation académique pour approbation.

3 - APPEL D'OFFRES VOIRIE :

La commission d'appel d'offres a reçu deux offres pour ce dossier. Les candidats ont été entendus le jeudi 7 mai. Leur offre de prix est équivalente (et forfaitaire).

La commission d'appel d'offres a un avis favorable envers Infra Concept.

Infra concept propose des travaux en deux tranches : curage et point à temps à l'automne 2015, la réhabilitation de la voirie au printemps 2016. (en tri-couche, avec une option en enrobé). Il a une bonne connaissance des travaux de voirie, et une bonne maîtrise de l'écriture des cahiers des charges.

En cas de travaux sur l'année 2015, une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

| Éléments de la mission | Délais exécution infra-concept | Délais exécution Técam | Prix infra concept En € HT | Prix Técam En € HT |
|-----------------------------|--------------------------------|------------------------|----------------------------|--------------------|
| Etudes préliminaires | 2 semaines | 1 semaine | 650,00 | 650.00 |
| Avant projet | 2 semaines | 1.5 semaine | 845.00 | 1105.00 |
| Etudes de projet | 2 semaines | 1.5 semaine | 1300,00 | 1235.00 |
| DCE | 2 semaines | 2 semaines | 780,00 | 1040.00 |
| VISA | 1 semaine | 0.5 semaine | 150,00 | 260.00 |
| Direction exécution travaux | 10 semaines | 8 semaines | 2525,00 | 1950.00 |
| Réception travaux | 2 semaines | 1 semaine | 250,00 | 260.00 |

| | | | | |
|-------|-------------|---------------|----------|----------|
| TOTAL | 21 semaines | 15.5 semaines | 6 500,00 | 6 500.00 |
|-------|-------------|---------------|----------|----------|

Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité le cabinet infra-concept pour la maîtrise d'œuvre de la voirie.

4 - DEVIS ACQUISITION DE MATERIEL :

- Tondeuse girobroyeur (derrière le tracteur) :

Prévision budgétaire 2015 : 4 200 € TTC

| fournisseur | caractéristiques | Prix TTC |
|--------------------|---|--------------------------|
| C.Hamard | girobroyeur 3 lames C50 éjection arrière 2m10 | 5250,00 € |
| C.Hamard | girobroyeur à 3 lames rotomec cyclone C70 éjection arrière 2M30 | 8124.00 € |
| A.Chauvois | girobroyeur 3 lames éjection arrière rotomec cyclone C50 | 4738.80 € |
| A.Chauvois | girobroyeur Caroni 2M35 | 2120,00 € |
| Espace emeraude | girobroyeur 3 point Majar AR 2M30 | 3516.00 € |
| Rennes motoculture | girobroyeur 3 points Rotomec C50 Option kit mulching | 4608,00 +612€ |
| Solvert- Vern | girobroyeur Morgieux Option kit mulching | 2940.00 € Non chiffré |

Ce matériel sert pour les fauches annuelles des prairies, des tontes semestrielles aux abords des installations sportives... le kit mulching n'est pas nécessaire pour ce travail.

La commission urbanisme a choisit le devis de M. A.Chauvois à 2 120 € TTC. (Garantie 1 an)

- Sécateur électrique :

Prévision budgétaire : 1850 € TTC.

La commission espaces verts a donné un avis favorable à l'achat d'un sécateur électrique avec gant électrique pour un montant de 1845.60 € (devis Delourmel). Cet achat va permettre de réduire les risques de tendinite du personnel en charge des tailles, et va permettre de diminuer le temps de travail. Il est garanti 3 ans.

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité le girobroyeur à 2120 € TTC, et le sécateur électrique à 1845.60 € TTC et sollicite l'agence de l'eau pour une subvention au titre de la gestion différenciée des espaces verts.

- Tondeuse de location :

Jean-Bernard Boismartel informe le conseil municipal que le service technique a utilisé la tondeuse de location. Le gain de temps est important. Le calcul sera fait au bout d'un an d'utilisation pour le coût d'utilisation (temps de transport, entretiens..)

5 - TRAVAUX VOIRIE :

Prévision budgétaire 2015 : 16 800 € pour les travaux de goudronnage et les honoraires se rapportant aux travaux (notaire, géomètre..).

Dépensé 2015 à ce jour : 4 914 € pour les travaux (raccord goudronnage Beaulieu et Travaux Deslandes à la Bauduinis) et 1 730.92 € pour les honoraires (Frais de notaire sur les échanges route de Chape Noire), soit un total de 6 644.92 €.

- **Goudronnage entrée Guillaume Dubois :**

L'entreprise TP Friteau fait une proposition à 10 € sur 12 m², soit 120 € HT (144 € TTC).

La commission urbanisme a donné un avis favorable.

Mme Le Maire demande à M. Dubois de ne pas prendre part au vote en raison d'un conflit d'intérêt. M. Dubois accepte.

Délibération : *Guillaume Dubois se retire du vote.*

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la prise en charge de sa part sur ces travaux.

- **Demande de déplacement du chemin de la Bouteillère par M.Mme Leduc :**

M.& Mme Le Duc souhaiteraient déplacer le chemin qui traverse leur propriété : ils mettent à la disposition de la commune le terrain en bordure de leur propriété, pour la réalisation d'un chemin plus large que celui existant. M.Mme Leduc sont prêts à payer les frais de géomètre et de notaire, les frais de terrassement, transport et mise en place du caillou (si fourni par la commune), à charge de la commune le 031 (90 tonnes) et le goudronnage (environ 800 m²).

M.Mme Le Duc doivent rencontrer leurs voisins pour recueillir leur accord écrit.

Délibération : *le conseil municipal donne un avis favorable à la majorité (une abstention : Guillaume Dubois) sur cette demande de modification de tracé et de largeur du chemin, sous réserve que les voisins soient d'accord sur ce déplacement.*

6 - DEVIS PLANS TOPO POUR ETUDE ENTREES DE BOURG :

Un devis a été demandé pour réaliser un plan topo sur les 6 zones qui seront étudiées.

| entreprise | Montant TTC |
|--------------------------|-------------|
| Geomat Fougères | 4920 € |
| Allain Dinan | 3744 € |
| Eguimos Bain de Bretagne | 5790 € |
| Hamel Acigné | 3618 € |

Délibération : *le conseil municipal retient le cabinet Hamel pour la réalisation des plans topographiques nécessaires à l'étude sur les entrées de bourg.*

7 - Questions diverses :

- Marie-Christine Couvert est en congés jusqu'au 6 juin. Delphine fera une partie de son remplacement et notamment la lecture et la réponse des mails.
- Guillaume Dubois demande pourquoi les jeunes lecteurs n'ont pas pu ouvrir leur lot sur place lors de la remise des prix du défi lecture. Nelly Philippeaux explique que c'est sans doute une erreur de langage de sa part, mais qu'ils pouvaient bien sur ouvrir leur lot sur place. L'an prochain, il sera étudié des lots sous une forme de livres.
- Jean Bernard Boismartel sollicitent les conseillers municipaux pour une aide aux services techniques pour épandre du sable dans le cimetière le 21 Mai.
- Marie-B. Chérel demande s'il va être possible cette année de mettre en place l'action « argent de poche ». Marie-Claire Boucher explique que le directeur de l'URSSAF d'Ille et Vilaine a estimé que cette action était illégale, mais que les collectivités ont remis son interprétation en cause. La commune, comme les autres communes du canton, se lancera donc cet été dans ce dispositif.
- Eric Chalopin demande ou en est le projet de Conseil Municipal des Jeunes. Séverine Rossignol et Marie-B Chérel, en charge du projet au sein de la commission enfance-jeunesse, souhaitent approfondir cette démarche avant de la présenter au Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Nelly Philippeaux.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.